Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 035-213500978-20260305-D20260309-DE

République Française

MAIRIE DE DOMALAIN
(Ille et Vilaine)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mercredi 4 mars 2026

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
18	13	13
Date de la convocation		
27 février 2026		
AFFICHAGE/ PUBLICATION		
(en vertu de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)		
5 mars 2026		
Votes		
Pour	Contre	Abstention
13	00	00

L'an deux mil vingt-six, le quatre mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de DOMALAIN s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur OLIVIER Christian, Maire.
Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux, le 27 février 2026.

Présents : OLIVIER Christian, PINCEPOCHE Monique, CHEVRIER Christine, ESNAULT Véronique, JARRY Emilie, TESSIER Daniel, DESILLE Yvan, DUFLOS Béatrice, VETIER Anthony, DAULAINE Laurent, BASLÉ Marie-Josèphe, PALIERNE Fabrice

Absents excusés ayant donné procuration : RESTIF Isabelle (Pouvoir à Mr OLIVIER).
Absents excusés : DOINEAU Brigitte, GALLON Loïc, FURON Maryse, RENAULT Serge, GUEGUEN Fréderic.
Absents : Néant
Secrétaire de séance : JARRY Emilie.

20260309 Médiathèque – Bulles des prés

Depuis 18 ans la commune de La Guerche de Bretagne organise un festival dédié à la bande dessinée.
Dans le cadre de la participation de la médiathèque de notre commune à cet évènement, des rencontres sont proposées lors de ce temps fort culturel.
Pour l'édition 2026, les rencontres seront organisées sur temps scolaire, au mois d'octobre. Chaque rencontre dure environ 1 heure. Les auteurs se déplacent sur les différents sites en octobre 2026.

La commune de La Guerche de Bretagne assure les relations contractuelles directes avec les auteurs : contrats, frais de bouche, d'hébergement et de transport.
Une participation de 125 € par classe rencontrée est demandée aux communes voulant bénéficier de cette prestation, soit pour Domalain un montant total de 250€.

➢ **DECISION :**

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) de :

-**Valider** la participation de la Médiathèque au Festival « Bulles des prés ».
-**S'engager** à réserver 2 accueils de classe, pour un montant total de 250 €.
-**Autoriser** le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

A l'unanimité (pour : 13 ; contre : 00 ; abstention : 00)

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre suivent les signatures

Pour extrait certifié conforme,
En mairie, le 4 mars 2026
Le Maire, M. OLIVIER Christian

MAIRIE DE DOMALAIN 35

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture de Rennes le : 5 mars 2026
et publication et/ou notification le : 5 mars 2026